

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 FEVRIER 2011 à 20 H 00**  
**ORDRE DU JOUR**

■ **Information**

- 1) Information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (M. PARATTE)

■ **Finances**

- 2) Débat d'Orientation Budgétaire (M. CHARDONNEAU)
- 3) demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le financement de la construction d'un restaurant scolaire au Planty (M. ELIE)
- 4) subvention exceptionnelle à l'Harmonie Municipale de Buxerolles pour accueillir la Fanfare Royale Belge Eendracht de Dessel – Bruxelles (M. LOYRE)

■ **Personnel**

- 5) modification du tableau des emplois (M. PARATTE)
- 6) adoption des termes de la convention à intervenir entre la Ville et le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL (M. PARATTE)

■ **Environnement**

- 7) demande de la SITA Centre Ouest, pour l'exploitation de son centre de tri de déchets ménagés et assimilés (Mme ASSERIN)

■ **Questions diverses**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110222-20110217\_OJ-AU

Acte certifié exécutoire

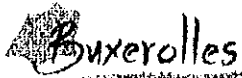
Envoyé : 22/02/2011

Réception par le préfet : 22/02/2011

Publication : 22/02/2011



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marie PARATTE



Ville de Buxerolles  
86180

Département de la Vienne

Convocation du 4/02/2011

N°20110217\_DV\_1

**Présents : 20**

Mesdames et Messieurs  
BEIX, BRUN, CALIOT,  
CHARDONNEAU, COBERAC  
DAUTREMENT,  
DEVERGNE, DUBOC, ELIE,  
FAUVELET, GARNAUD,  
LOYRE, MARCINIAK,  
MARTIN, MICHAUD,  
MORCEAU, PARATTE,  
POUZET, PUY et SULMON.

**Pouvoir : 7**

M. BARREAU à M. ELIE  
Mme DJOUDI à Mme CALIOT  
M. HECHARD à  
M. CHARDONNEAU  
M. MARTEAU à M. PUY  
Mme LACOURCELLE à  
Mme COBERAC  
Mme ROUSSILLON à  
M. MARTIN  
Mme ZOUBIR à  
Mme MICHAUD

**Excusés : 6**

Mme ASSERIN  
M. BOUET  
Mme HELIAS  
M. GODET  
M. MAUGER  
Mme NOCENT

**Secrétaire de séance :**

M. DEVERGNE

Séance du  
**17 février 2011**

A 20 h 00 salle du conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT**

**Rapporteur : Monsieur PARATTE**

Arrêté n°	Date	Objet	Montant
20110126_AM_37	26/01/11	Portant attribution d'un MAPA pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion	11.559,19 € TTC

Pour extrait conforme  
Le Maire




Ville de Buxerolles  
86180

Département de la Vienne  
Convocation du 04/02/2011

N°20110217\_DV\_2

**Présents : 21**

Mesdames et Messieurs  
ASSERIN, BEIX, BRUN,  
CALIOT, CHARDONNEAU,  
COBERAC, DAUTREMENT,  
DEVERGNE, DUBOC, ELIE,  
FAUVELET, GARNAUD,  
LOYRE, MARCINIAK,  
MARTIN, MICHAUD,  
MORCEAU, PARATTE,  
POUZET, PUY et SULMON.

**Pouvoir : 7**

M. BARREAU à M. ELIE  
Mme DJOUDI à Mme CALIOT  
M. HECHARD à  
M. CHARDONNEAU  
M. MARTEAU à M. PUY  
Mme LACOURCELLE à  
Mme COBERAC  
Mme ROUSSILLON à  
M. MARTIN  
Mme ZOUBIR à  
Mme MICHAUD

**Excusés : 5**

M. BOUET  
Mme HELIAS  
M. GODET  
M. MAUGER  
Mme NOCENT

Séance du  
**17 février 2011**

A 20 h 00 salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire**

**Rapporteur : Monsieur CHARDONNEAU**

Monsieur CHARDONNEAU présente les divers documents permettant d'analyser la situation financière de la Commune et demande aux membres du Conseil Municipal d'exprimer leur avis.

Compte administratif 2010 – fonctionnement

Compte administratif 2010 – investissement

Résultat 2010

Dépenses et recettes de fonctionnement 2007-2010

Etat de la dette

Ratio dette/recettes de fonctionnement

Ratio de désendettement

Richesse fiscale de la commune

Les prévisions budgétaires 2011

Annexe 1 : L'environnement macroéconomique

Annexe 2 : Les nouvelles mesures issues de la loi de finances 2011

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110222-20110217\_DV\_2-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 22/02/2011

Réception par le préfet : 22/02/2011

Publication : 22/02/2011



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marie PARATTE

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°1)**

**Monsieur CHARDONNEAU** présente le Débat d'Orientation Budgétaire.

Souligne que cette année, cette présentation change, non pas sur le fond, mais dans la forme, puisqu'elle se fera à l'aide d'un diaporama permettant un meilleur suivi.

Précise que les tableaux du diaporama seront très simplifiés, dans la mesure où les chapitres des comptes administratifs seront présentés de manière détaillée lors du vote du budget.

Indique que le dossier du DOB se compose ainsi :

- Le Compte administratif 2010 de la page 1 à 8,
- Les prévisions budgétaires 2011 de la page 9 à la 12,
- Une annexe de la page 13 à 16, sur l'environnement macro économique international comprenant des analyses de DEXIA, sur la situation des budgets européens et notamment par rapport au déficit public et aux risques liés à la diminution de la croissance,
- Une annexe de la page 17 à 20, sur les nouvelles mesures de la Loi de finance pour 2011.

### **1. Le contexte financier national 2011 :**

Le taux d'inflation prévu pour 2011 reste stable et modéré de +1,5%, après une progression de +1,6% pour 2010. Ce taux d'inflation risque de cacher des distorsions importantes de hausses pénalisantes pour les ménages (énergie : EDF-GDF, carburant, transports, assurances...)

Les prévisions de croissance ont été revues à la hausse. Elles devraient atteindre les 2% (la croissance de consommation des ménages est inférieure à 2%, mais l'investissement productif des entreprises est supérieur à 2%) et présageraient certainement une forte relance de l'action économique et donc, une diminution du chômage.

La revalorisation des bases fiscales a été fixée à 2% pour les trois impôts locaux : la taxe d'habitation, la taxe foncière patrimoine bâti et la taxe foncière patrimoine non bâti.

La volonté de réduire le déficit public se traduit, entre autres, par le gel des dotations de l'Etat aux collectivités publiques pendant 3 ans.

La Dotation Globale d'Équipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR) ont fusionné dans un nouveau dispositif commun : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui bénéficiera aux communes ou à leur groupement en vue de la réalisation d'investissements ou de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique. Si les modalités d'application ne sont pas encore transmises, les services préfectoraux ont indiqué que le taux de subventionnement de Buxerolles s'élèvera 23 % pour un maximum de 150.000 €.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°2)**

## **2. Trois axes prioritaires dans le projet de la Commune :**

- Conforter la capacité d'autofinancement de la Commune dans le cadre d'un ratio de désendettement inférieur à 10 ans pour 2011 et les années à venir.
- Investir pour une ville durable, qui était un axe fort du projet politique de la commune, après une longue concertation de tous les acteurs :
  - ✓ La restructuration du groupe scolaire du Planty : l'Avant Projet Définitif a été adopté par le Conseil Municipal du 20 janvier 2011 avec une enveloppe financière supérieure à 2.000.000 € (nouvelle restauration, garderie Bâtiment C, classe maternelle et rénovation du Bâtiment B)
  - ✓ L'aménagement des espaces publics et naturels : de nombreux projets d'aménagement vont être menés en collaboration avec les Conseils de Quartier : voirie, handicapiste.
  - ✓ L'aménagement du cœur de Ville qui est un autre axe fort du projet politique de la commune déjà bien lancé depuis l'étude du cabinet Traverses avec l'aide de la Chambre de Commerce.
- Poursuivre une politique de dépenses rigoureuse et responsable :
  - ✓ Contenir les dépenses de fonctionnement via des efforts de consommation sur les fournitures et les fluides, et avec la poursuite d'une politique des achats rigoureuse. Il faut souligner le travail important de la commission achats et du service des achats.
  - ✓ Poursuivre une politique active des ressources humaines dans le cadre d'une maîtrise de la masse salariale. La qualité du service rendu à Buxerolles par les services municipaux est reconnue de tous. Elle nécessite surtout des moyens humains et donc une masse salariale, certes non négligeable, mais nécessaire. C'est un choix politique fort à un moment où l'on parle de désengagement de l'Etat.

## **3. Synthèse des grandes masses budgétaires**

- Objectif de la fiscalité : une augmentation du taux inférieure à 1% :
  - ✓ Produit assuré avec une prise en compte de l'augmentation de la valeur locative : 3.929.000 €. L'augmentation de l'effort fiscal des années précédentes a permis à la commune, grâce à une politique volontariste, de bénéficier de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) en raison du faible potentiel fiscal. La commune veillera à rester éligible à la DNP.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°3)**

- La section de fonctionnement
  - ✓ Une section de fonctionnement maîtrisée avec des efforts de gestion qui s'équilibre autour de 8,8 million d'euros.
  - ✓ Des charges de personnel maîtrisées avec une augmentation de 2,5%, due :
    - à des mesures de reclassement,
    - à une augmentation des effectifs scolaires qui nécessite par conséquent une augmentation de l'encadrement,
    - aux remplacements d'agents en arrêt maladie,
    - une hausse de diverses cotisations.
  - ✓ Une perte estimative de recettes de dotations de l'Etat de 127.000 € due à une baisse de la population qui est passée de 10.752 habitants en 2010 à 10.093 en 2011.
  - ✓ une baisse d'environ 20% des aides de l'Etat concernant les emplois aidés.
  - ✓ Un objectif d'autofinancement à hauteur de 1,2 million d'euros.
- Une section d'investissement équilibrée qui s'élève à environ 3,6 million d'euros.
  - ✓ Avec un maintien d'un remboursement de capital de la dette constant à 700.00€,
  - ✓ Assurer un effort d'équipement d'environ 3 million d'euros pour poursuivre le développement de la Ville de Buxerolles dans les trois axes prioritaires de son projet, dont environ 1.4M € sont consacrés à la restructuration du Planty. Une enveloppe d'environ 1.5M € est consacrée aux travaux d'investissement récurrents (la voirie, le patrimoine bâti, les espaces urbains, l'équipement des services) et aux investissements pour la mise aux normes de l'éclairage public, aux acquisitions foncières et à l'aménagement d'un city park...
  - ✓ Maîtriser l'encours de la dette (maintien du ratio de désendettement inférieur à 10 ans).

Pour terminer, **Monsieur CHARDONNEAU** tient à remercier Monsieur Raynald ECHAT, Directeur Général des Services, Madame PETUREAU, responsable du service Finances, ainsi que tous les responsables de services et les membres de leurs équipes pour leur implication lors des réunions de travail et également pour leur volonté de respecter et de faire respecter au mieux les consignes du Maire en matière budgétaire.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°4)**

**Monsieur PARATTE** fait la déclaration suivante :

« Le vote du budget est l'acte le plus important de l'assemblée communale. Mais plus encore, le débat d'orientation budgétaire est le moment de la mise en perspective et de la réflexion sur les enjeux, parfois les défis, les moyens que nous sommes en capacité et que nous avons la volonté de mobiliser. A cette occasion nous débattons des choix politiques, et nous dépassons le cadre de l'annualité du budget.

Buxerolles n'étant pas une île isolée au milieu de l'océan, vous me permettez d'évoquer quelques éléments qui s'imposeront à nous comme à toutes les collectivités territoriales.

La crise économique et sociale entre dans sa quatrième année. Elle n'est pas finie. Cette crise a pour conséquence une augmentation de la demande sociale et une baisse de la capacité contributive des habitants. En clair, c'est plus de dépenses pour les communes, et une moindre capacité des habitants à payer le prix des services (restauration et garderies scolaires, centres de loisirs, structure multi accueil, aide à domicile, etc.), ou l'impôt local.

Dans ce contexte difficile, les collectivités territoriales occupent une place déterminante, puisqu'elles réalisent 75% des investissements publics de notre pays.

Or, dans le même temps, la réforme territoriale imposée par le gouvernement sans concertation avec les élus locaux et leurs associations, a créé une crise de confiance entre les élus des territoires et l'Etat qui laissera des traces durables. Etait-ce la meilleure façon d'encourager les collectivités territoriales à mettre en mouvement des investissements durables? Il est permis d'en douter et, pour ma part, je n'ai pas le moindre doute à ce sujet.

L'étranglement financier des départements, la suppression des ressources fiscales des régions entraînent dès à présent un désengagement de fait de ces collectivités auprès du niveau communal, et ce mouvement ne fera que s'accroître. Le recentrage sur les compétences, l'abandon de la clause de compétence générale n'y changeront rien, comme le démontre une étude de l'agence de notation Standard & Poors.

Enfin, les incertitudes sur les modalités de compensation de la taxe professionnelle, à la suite de sa suppression, ne sont pas toutes levées, en particulier pour le niveau communal, et cette situation n'incite pas non plus aux initiatives.

Dans ce contexte, que retenir pour notre part pour 2011 ?

**1. Nous augmenterons nos marges de manœuvre budgétaires.**

Buxerolles n'est pas une ville riche, c'est même l'avant dernière de la CAP pour le potentiel financier.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°5)**

Fort heureusement, nous conservons cette année une population supérieure à 10 000 habitants, ce qui nous évitera un décrochage brutal des dotations de l'Etat. En revanche, la baisse des dotations sera plus importante que ce que l'on aurait pu espérer, et ce, durablement, car la population restera proche de son niveau actuel durant les prochaines années. En résumé, la baisse des dotations sera moins importante que l'on aurait pu le craindre, plus importante que l'on aurait pu l'espérer, et surtout sera plus durable à ce niveau.

Ceci étant précisé, que retenir de plus ?

- Le gel en masse des dotations de l'Etat pour trois ans.
- La fin du rattrapage de la dotation de solidarité communautaire, qui est passée en trois ans de 120 000 € à 400 000 €.
- L'instauration en 2010 par la Communauté d'agglomération d'une fiscalité additionnelle dont nous devons tenir compte.
- Nous conservons la dotation nationale de péréquation grâce aux anticipations sur l'effort fiscal, et grâce aux décisions votées avec lucidité et un réel courage politique par la majorité municipale durant les années précédentes.

Dans ces conditions, nous continuerons d'améliorer notre capacité d'autofinancement, nous maintiendrons un encours de dette raisonnable, et nous atteindrons une capacité de désendettement tout à fait satisfaisante et nous tiendrons, et même au-delà, les objectifs que nous nous étions fixés au début du mandat, dans les mêmes circonstances.

Dans l'attente de connaître les dotations de l'Etat, et les valeurs locatives, l'effort demandé aux habitants de Buxerolles n'excèdera pas une augmentation de 1% des taux d'imposition, qui pourra être modulée entre les trois taxes, au vu des éléments définitifs.

**2. Nous maintiendrons une offre de service public communal de qualité et accessible à tous.**

Nous croyons à la nécessité d'un service public de proximité efficace, efficient, ciment du tissu social et de la solidarité.

Pour rendre ce service, nous poursuivrons une politique active en matière de personnel et de conditions de travail : Recrutements, formation des agents, accueil de stagiaires et d'apprentis, développement des compétences individuelles et collectives, organisation des services municipaux, évolutions de carrières, insertion des travailleurs handicapés en seront les axes forts.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°6)**

**3. Nous aurons en 2011 un haut niveau d'investissements.**

Investir, c'est améliorer l'offre de service public aux habitants et l'adapter à l'évolutions des attentes et des modes de vie, améliorer la sécurité des usagers de la voie publique, embellir la ville, améliorer les conditions de travail des personnels de la mairie, maintenir ou créer des emplois dans les entreprises locales, et redistribuer du pouvoir d'achat directement réinvesti dans l'économie locale.

Notre capacité d'autofinancement nous permettra de proposer un budget d'investissements de plus de 3 600 000 €, 1 200 000 € de plus qu'en 2010.

Les principales réalisations seront :

- Le groupe scolaire du Planty, avec la première tranche d'un montant de 1 335 000 €, la plus importante du programme pluriannuel de modernisation de cet établissement.

- La voirie et les espaces publics resteront à un niveau élevé comme en 2010.

- Les études de cœur de ville se poursuivront en concertation avec tous les acteurs concernés, des acquisitions foncières pourront être réalisées, dans la perspective d'une première tranche de travaux en 2012.

- Enfin nous engagerons en 2011 un programme pluriannuel très ambitieux de modernisation de l'éclairage public et d'économies de consommations d'électricité.

**4. Nous consoliderons la solidarité entre tous les habitants.**

Les deux dernières années nous ont permis de déployer un dispositif extrêmement volontariste pour densifier la solidarité dans notre ville :

- Mise en œuvre de l'abattement spécial à la base qui concerne plus de 500 foyers. L'abattement est à son taux maximum de 15 %, et nous le conserverons.

- L'abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides institué en 2010 sera reconduit cette année.

- Les tarifs des services à la personne : restauration scolaire, garderie, centres de loisirs, crèche, aide à domicile du CCAS, sont désormais tous proposés en fonction des revenus des bénéficiaires.

Ainsi, un grand nombre de nos concitoyens, grâce à l'abattement à la base, et grâce à cette baisse des tarifs, ont regagné du pouvoir d'achat, dans le cadre d'une solidarité sociale et entre les générations. »

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°7)**

**Monsieur DUBOC** tient à faire remarquer que le Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2010 s'était résumé sur des éléments qui ensuite n'avaient pas été mentionnés dans le vote du budget.

Signale que ce débat était intéressant mais irréal et trouve que le Débat d'Orientation Budgétaire de cette année est différent.

Indique pour résumer, que ces orientations budgétaires sont basées sur de bonnes intentions mais souligne deux incertitudes qui sont le nombre d'habitants et la dotation nationale de péréquation.

Explique que le contexte économique fragile et la crise violente obligent le gouvernement à prendre des décisions difficiles et estime que ce qu'essaye de faire le gouvernement va dans le bon sens.

Souligne que la commune de Buxerolles possède un potentiel fiscal pauvre et qu'au vu du débat d'orientation budgétaire, cela n'évoluera pas.

Tient à signaler que la liste « Buxerolles pour vous, avec vous ! » est consciente de la demande sociale importante et par conséquent de l'augmentation considérable des dépenses du Centre Communale d'Actions Sociales ainsi que des demandes légitimes en équipement ; d'où un budget difficile avec peu de moyen et une forte demande.

A plusieurs points de satisfaction dans le budget. La situation financière de la ville de Buxerolles s'est améliorée et n'a plus rien à voir avec la situation qui prévalait il y a 10 ans. La ville de Buxerolles possède un bon niveau d'autofinancement qui s'élève à environ 50%, objectif ambitieux et nécessaire. La capacité d'emprunt est intéressante et la fiscalité est maîtrisée et propose une stabilisation de la fiscalité pour cette année.

Mentionne les éléments de vigilance :

- Les frais de fonctionnement : reste indulgent pour cette année avec une augmentation de 2,2% mais note que cela est toujours un problème,
- L'augmentation de 2,5% des frais de personnel ; trouve que cela reste également un problème et fait remarquer l'augmentation des frais de personnel de Grand Poitiers qui s'élève à 1,5%.

Pour conclure mentionne que ces orientations budgétaires ont de bonnes intentions et offrent de vraies ambitions.

**Monsieur MARTIN** fait la déclaration suivante :

Vos orientations budgétaires 2011 se situent dans la continuité de celles des années précédentes et la plus grande partie des observations formulées l'an passé sont aujourd'hui encore d'actualité. C'est pourquoi mon propos ce soir sera relativement bref.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°8)**

- **Concernant les frais de fonctionnement**, et comme chaque année le poste le plus important demeure les frais de personnel qui représenteront autour de 59% du total des dépenses de fonctionnement. Il n'est pas facile d'analyser ce poste, car si on l'analyse en fonction de sa valeur relative, il est très largement supérieur à la moyenne alors qu'en valeur absolue, il est au contraire significativement inférieur.

La solution quant à l'évolution des frais de personnel nous semble être l'adoption d'une très grande prudence en la matière jusqu'à ce que notre budget atteigne une valeur de l'ordre de 10 M d'€ et se situe ainsi dans la moyenne des communes de même importance que BUXEROLLES.

- **Concernant les recettes de fonctionnement**, vous insistez sur le gel prévu pendant trois ans des contributions de l'État au budget des communes ; c'est une réalité à laquelle on ne pourra pas malheureusement se soustraire, mais je rappellerai que Buxerolles a eu la chance de bénéficier l'an passé de certaines largesses inattendues de l'État et qu'à ce titre nous supporterons peut être mieux que d'autres communes certaines restrictions budgétaires. Certes, il faudra palier le manque à gagner, de l'ordre de 130000€ dû à l'application de nouvelles règles en matière de recensement de la population mais, consolons nous en pensant que nous avons évité le pire puisque vous n'écartiez pas l'an passé l'hypothèse d'une perte de ressources de l'ordre de 300000€

- Je ne saurais passer sous silence l'aboutissement définitif d'une vieille revendication de l'Opposition à l'égard de « Grand Poitiers » ; vous aurez sans doute compris qu'il s'agit là de **l'attribution de compensation** (425 000 €) désormais presque intégralement compensée par **l'attribution de solidarité**. Notre combat trouve après de longues années une fin « heureuse », même si nous n'avons pas la prétention de réclamer la paternité de ce succès.

Je dirai simplement que la détermination de l'Opposition de Buxerolles à s'élever contre des modalités de calcul que nous avons toujours trouvées injustes et inéquitables n'a pas nui à l'aboutissement de la situation que nous connaissons aujourd'hui.

-La pression fiscale évoluera cette année de 3% compte tenu de la réévaluation des bases d'imposition de 2%. Cette augmentation nous paraît acceptable pour trois raisons

1. La commune dispose d'un potentiel fiscal que la chambre régionale des comptes nous encourage à mobiliser plus que nous l'avons fait à ce jour
2. L'assiette fiscale a peu évolué ces dernières années, conséquence de la diminution du rythme de la construction, que nous, Opposition avons souhaité
3. 3% d'augmentation, c'est à peine plus que l'augmentation du coût de la vie apprécié à travers le taux d'inflation

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°9)**

- **Concernant les dépenses d'investissement**, il nous semble qu'elles auraient mérité un peu plus d'ambition, car, vous le mentionnez vous-même, et nous le confirmons, la situation financière de notre commune semble s'améliorer.

C'est ainsi par exemple que la dette diminue en 2011 par rapport à 2010, tant en capital restant dû qu'en annuité à rembourser (gain de l'ordre de 50000€) et que l'autofinancement des investissements tend à s'améliorer (36% en 2011), sans pour autant atteindre les objectifs que vous vous étiez assignés l'an passé, à savoir 50%.

Plus d'ambition signifie pour nous :

1. **Une école du Planty** aménagée et rénovée de façon significative, le plus rapidement possible, c'est-à-dire prenant dès maintenant en compte la rénovation du bâtiment B . Je vous rappellerai que votre refus de nous accorder des assurances à ce sujet nous a empêché de voter votre budget l'an passé. Cette année, nous avons bon espoir que la tranche conditionnelle des travaux qui concerne le Bâtiment B se transforme avant l'été en tranche ferme et définitive au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative. C'est ce qui semble percer dans certains de vos propos.

2. **Cœur de ville**, voilà un dossier qui nous tient à cœur et pour lequel nous déplorons, comme bon nombre de Buxerollois, une insuffisante lisibilité. Je m'explique :

On parle de la réorganisation du cœur de ville de Buxerolles depuis près de trois ans ; d'excellentes études ont été réalisées par le cabinet TRAVERSES avec des propositions certes ambitieuses mais oh combien porteuses d'avenir en terme de réorganisation spatiale, de dynamisation du commerce local, de développement de l'habitat dans l'hyper centre.....

D'autres études ont suivi ou sont en cours de réalisation ; en ce qui concerne l'étude FISAC, il me semble qu'elle a été réalisée prématurément avant que ne soient connues les propositions du cabinet « quadra » concernant la faisabilité juridique, le scénario d'aménagement , le chiffrage des travaux , le bilan financier et le planning des travaux.

Selon nous, « cœur de ville » est un dossier stratégique, déterminant pour l'avenir du centre ville et de son équipement commercial

C'est pourquoi, afin de l'inscrire dans les projets certains de la commune et de renforcer sa crédibilité aux yeux des Buxerollois et des commerçants en particulier, il me semble qu'une inscription budgétaire significative doit figurer dans le budget 2011 de la commune et se traduire par un début d'aménagements sur le domaine public, avant la fin de la présente année.

Nous avons conscience qu'il s'agit là d'un projet ambitieux qui demande un long temps de réflexion, mais le temps presse pour le crédibiliser aux yeux de la population.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°10)**

**Monsieur PARATTE** souhaite apporter des précisions.

Pour le programme des travaux de Cœur de Ville, il n'a jamais déclaré qu'il y aurait une inscription pour une tranche de travaux qui serait réalisée cette année, mais qu'il souhaitait qu'une programmation des travaux soit adoptée avant la fin de cette année.

Il attend beaucoup de l'étude FISAC pour apporter des éléments de décision et précise qu'il s'agit aussi de mettre davantage de dynamisme dans le commerce du centre ville. Il n'est pas pressé d'inaugurer et tout viendra en son temps, avec aussi les éléments qu'apportera l'étude de faisabilité confiée au groupement SEP-Quadra.

Trouve qu'une bonne dynamique s'engage sur ce projet.

Concernant la dotation de compensation, il rappelle la loi Chevènement sur la décentralisation et tient à mentionner qu'elle a été une grande réussite pour la coopération intercommunale, entre autres parce qu'elle comportait un vrai principe de neutralité fiscale pour les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale, et un plus pour les dotations de l'Etat à l'EPCI.

Concernant les frais de personnel rappelle qu'en 2001, il n'y avait qu'un seul cadre A dans les services municipaux. Il s'agit de rendre les services dont les habitants ont besoin, et le ratio de Buxerolles est d'ailleurs proche de la moyenne des communes de la strate.

Souhaite revenir sur les propos de Monsieur MARTIN concernant la soi-disant largesse de l'Etat au travers de la dotation nationale de péréquation.

Tient à faire remarquer que l'Etat n'a jamais été large et que c'est grâce au courage de cette Assemblée qui a voté les augmentations d'impôts les années précédentes que la commune est devenue éligible. Rappelle que certains dans cette assemblée ont voté contre, et c'est leur droit, mais qu'ils ne sont pas fondés à évoquer les prétendues largesses de l'Etat.

C'est grâce au courage et à la lucidité de la majorité municipale que la ville de Buxerolles peut bénéficier de nouvelles dotations.

**Monsieur MARTIN** tient à préciser que, sur tous les conseils municipaux, il n'a jamais fait de reproche concernant le budget et que son propos n'était pas d'ouvrir une polémique.

Concernant l'opération Cœur de Ville et pour en avoir parlé aux commerçants, ces derniers ne croient pas aux travaux du projet Cœur de Ville.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°2**  
**(Page n°11)**

**Monsieur PARATTE** répond qu'il en connaît d'autres qui y croient, et qu'il ne faut donc pas généraliser.

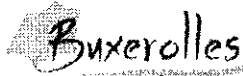
**Monsieur MARTIN** précise que ce n'est pas la majorité.

**Monsieur PARATTE** rappelle que lors des réunions, la majorité des personnes présentes, et en particulier les acteurs économiques, avaient manifesté un réel intérêt pour ce projet et qu'ils l'ont accueilli favorablement.

Ajoute qu'un projet aussi important que Cœur de Ville s'inscrit sur le long terme, et renvoie pour partie au plan local d'urbanisme. Il y aura plusieurs tranches, certaines d'initiative publique et d'autres relevant de l'initiative privée, et il n'y aura aucune difficulté sur le plan budgétaire pour programmer une première tranche d'aménagement d'espace public l'année prochaine si le conseil municipal en décide ainsi.

Précise néanmoins que le travail de mobilisation des acteurs est aussi important et nécessaire et qu'il ne faut pas le négliger.

Rappelle que sa volonté et celle du conseil municipal est d'arrêter en 2011 une première programmation des travaux, et une première tranche en 2012, si l'utilité et la faisabilité sont démontrées.



Ville de Buxerolles  
86180

Département de la Vienne

Convocation du 04/02/2011

N°20110217\_DV\_3

**Présents : 21**

Mesdames et Messieurs  
ASSERIN, BEIX, BRUN,  
CALIOT, CHARDONNEAU,  
COBERAC, DAUTREMENT,  
DEVERGNE, DUBOC, ELIE,  
FAUVELET, GARNAUD,  
LOYRE, MARCINIAK,  
MARTIN, MICHAUD,  
MORCEAU, PARATTE,  
POUZET, PUY et SULMON.

**Pouvoir : 7**

M. BARREAU à M. ELIE  
Mme DJOUDI à Mme CALIOT  
M. HECHARD à  
M. CHARDONNEAU  
M. MARTEAU à M. PUY  
Mme LACOURCELLE à  
Mme COBERAC  
Mme ROUSSILLON à  
M. MARTIN  
Mme ZOUBIR à  
Mme MICHAUD

**Excusés : 5**

M. BOUET  
Mme HELIAS  
M. GODET  
M. MAUGER  
Mme NOCENT

**Secrétaire de séance :**

M. DEVERGNE

Séance du  
**17 février 2011**

A 20 h 00 salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de la construction d'un restaurant scolaire au Planty**

**Rapporteur : Monsieur ELIE**

Le groupe scolaire du Planty comprend 7 classes maternelles et 11 classes élémentaires pour un effectif global de 495 élèves.

Les effectifs sont en augmentation ce qui a entraîné la création d'une classe en maternelle et d'une classe en élémentaire pour la rentrée scolaire 2009-2010. Les bâtiments ne sont plus adaptés, notamment les locaux de la restauration scolaire.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil et d'améliorer le confort des enfants et du personnel, la pause méridienne devant être un moment de détente, la collectivité a décidé la construction d'une nouvelle cantine qui prendra en compte l'amélioration des performances énergétiques et acoustiques.

Celui-ci comprendra un office mutualisé, une salle de restaurant maternelle avec un service à table et une salle de restaurant élémentaire selon le mode de restauration du self.

Ces travaux font l'objet de demande de subvention auprès du Conseil Général, de la Région au titre du Contrat Régional de Développement Durable et de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1.268.346,86 € H.T. soit 1.516.942,85 € T.T.C.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses :

- Travaux :	976.830,25 €
- Honoraires :	291.516,60 €
- Total H.T. :	1.268.346,85 €

Recettes :

- CONSEIL GENERAL :	
- Restaurant M	
- aternelle :	100.000,00 €
- Restaurant Elémentaire :	100.000,00 €
- REGION / CRDD :	90.000,00 €
- Reserve parlementaire :	10.000,00 €
- DETR :	150.000,00 €
- Commune :	818.346,85 €
- Total H.T. :	1.268.346,85 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le plan de financement proposé ci-dessus dans le cadre de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la construction du restaurant scolaire du Planty,
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible, soit 23% du montant des travaux, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour la construction du restaurant scolaire du Planty,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110222-20110217\_DV\_3-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 22/02/2011

Réception par le préfet : 22/02/2011

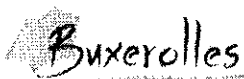
Publication : 22/02/2011



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marie PARATTE

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°3**

**Monsieur PARATTE** indique que cette subvention sera plafonnée au mieux à 150 000 € et que le conseil municipal sera invité à se prononcer sur l'engagement de la tranche conditionnelle.



Ville de Buxerolles  
86180

Département de la Vienne

Convocation du 04/02/2011

N°20110217\_DV\_4

**Présents : 21**

Mesdames et Messieurs  
ASSERIN, BEIX, BRUN,  
CALIOT, CHARDONNEAU,  
COBERAC, DAUTREMENT,  
DEVERGNE, DUBOC, ELIE,  
FAUVELET, GARNAUD,  
LOYRE, MARCINIAK,  
MARTIN, MICHAUD,  
MORCEAU, PARATTE,  
POUZET, PUY et SULMON.

**Pouvoir : 7**

M. BARREAU à M. ELIE  
Mme DJOUDI à Mme CALIOT  
M. HECHARD à  
M. CHARDONNEAU  
M. MARTEAU à M. PUY  
Mme LACOURCELLE à  
Mme COBERAC  
Mme ROUSSILLON à  
M. MARTIN  
Mme ZOUBIR à  
Mme MICHAUD

**Excusés : 5**

M. BOUET  
Mme HELIAS  
M. GODET  
M. MAUGER  
Mme NOCENT

**Secrétaire de séance :**

M. DEVERGNE

Séance du  
**17 février 2011**

A 20 h 00 salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : subvention exceptionnelle à l'Harmonie Municipale de Buxerolles pour accueillir la Fanfare Royale Belge Eendracht de Dessel - Bruxelles**

**Rapporteur : Monsieur LOYRE**

L'Harmonie Municipale de Buxerolles souhaite accueillir la Fanfare Royale Belge Eendracht de Dessel domiciliée à Bruxelles, pendant le week-end de Pâques, du 22 au 25 avril 2011.

Cette Fanfare Royale se compose d'environ 30 musiciens et possède un répertoire varié.

Les objectifs de cet accueil seraient

- d'échanger musicalement deux univers européens lors de deux concerts le samedi 23 avril (le matin sur le parvis de la mairie et le soir dans la salle des Castors),
- de faire découvrir la région Poitou-Charentes aux musiciens Belges par le biais d'excursions,
- de servir de tremplin à l'organisation d'un voyage en retour pour l'ensemble des musiciens de l'Orchestre de Buxerolles.

Dans le cadre de ce projet, l'Harmonie Municipale de Buxerolles sollicite la Ville de Buxerolles pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Harmonie Municipale de Buxerolles d'un montant de 2.000 € pour l'accueil de la Fanfare Royale Belge Eendracht de Dessel – Bruxelles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110222-20110217\_DV\_4-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 22/02/2011  
Réception par le préfet : 22/02/2011  
Publication : 22/02/2011



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marie PARATTE

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°4**

**Monsieur LOYRE** explique que ce projet, réfléchi et mûri, se prépare depuis un an et demi qu'il peut se réaliser grâce à un trompettiste qui est parti en Belgique il y a 3 ou 4 ans et qui a permis de réunir l'Harmonie de Buxerolles et la Fanfare Royale Belge.

Précise que cet accueil, qui aura lieu entre le 22 et le 25 avril, permettra de rassembler plus de 75 musiciens sur Buxerolles.

Indique que l'Harmonie de Buxerolles a sollicité des subventions à différentes collectivités comme le Conseil Général, le Conseil Régional et la mairie de Poitiers.

Ajoute que l'Harmonie de Buxerolles n'a pas organisé une opération comme celle-ci depuis 4 ou 5 ans.

**Monsieur ELIE** tient à faire remarquer que, compte tenu de ce projet, l'Harmonie Municipal de Buxerolles s'est engagé à ne pas solliciter cette année la Commune, le Crédit Agricole et le Conseil Général pour l'achat d'un instrument.



Ville de Buxerolles  
86180

Département de la Vienne  
Convocation du 04/02/2011

N°20110217\_DV\_5

**Présents : 21**

Mesdames et Messieurs  
ASSERIN, BEIX, BRUN,  
CALIOT, CHARDONNEAU,  
COBERAC, DAUTREMENT,  
DEVERGNE, DUBOC, ELIE,  
FAUVELET, GARNAUD,  
LOYRE, MARCINIAK,  
MARTIN, MICHAUD,  
MORCEAU, PARATTE,  
POUZET, PUY et SULMON.

**Pouvoir : 7**

M. BARREAU à M. ELIE  
Mme DJOUDI à Mme CALIOT  
M. HECHARD à  
M. CHARDONNEAU  
M. MARTEAU à M. PUY  
Mme LACOURCELLE à  
Mme COBERAC  
Mme ROUSSILLON à  
M. MARTIN  
Mme ZOUBIR à  
Mme MICHAUD

**Excusés : 5**

M. BOUET  
Mme HELIAS  
M. GODET  
M. MAUGER  
Mme NOCENT

**Secrétaire de séance :**

M. DEVERGNE

Séance du  
**17 février 2011**

A 20 h 00 salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : modification du tableau des emplois**

**Rapporteur : Monsieur PARATTE**

Dans le cadre de la lutte contre la précarité entraînée par les postes atypiques et afin de faire correspondre le temps de travail de ces postes au temps de travail effectif réalisé par les agents, il est nécessaire de modifier le temps de travail ouvert sur certains postes.

il est proposé de transformer des postes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 comme suit :

- a) 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19.5/35<sup>ème</sup>) en adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 27/35<sup>ème</sup>,
- b) 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>) en adjoint technique classe à 25/35<sup>ème</sup>.

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 14 février 2011, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de transformer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 19.5/35<sup>ème</sup> en un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 27/35<sup>ème</sup>,
- de transformer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 23/35<sup>ème</sup> en un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25/35<sup>ème</sup>,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110222-20110217\_DV\_5-DE

**Acte certifié exécutoire**

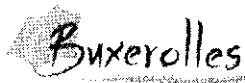
Envoyé : 22/02/2011  
Réception par le préfet : 22/02/2011  
Publication : 22/02/2011



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marie PARATTE

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°5**

**Monsieur PARATTE :** explique que cette délibération permet de normaliser la situation de certains agents, en temps non complet, qui se retrouvaient à effectuer des heures complémentaires tous les mois.



Ville de Buxerolles  
86180

Département de la Vienne

Convocation du 04/02/2011

N°20110217\_DV\_6

**Présents : 21**

Mesdames et Messieurs  
ASSERIN, BEIX, BRUN,  
CALIOT, CHARDONNEAU,  
COBERAC, DAUTREMENT,  
DEVERGNE, DUBOC, ELIE,  
FAUVELET, GARNAUD,  
LOYRE, MARCINIAK,  
MARTIN, MICHAUD,  
MORCEAU, PARATTE,  
POUZET, PUY et SULMON.

**Pouvoir : 7**

M. BARREAU à M. ELIE  
Mme DJOUDI à Mme CALIOT  
M. HECHARD à  
M. CHARDONNEAU  
M. MARTEAU à M. PUY  
Mme LACOURCELLE à  
Mme COBERAC  
Mme ROUSSILLON à  
M. MARTIN  
Mme ZOUBIR à  
Mme MICHAUD

**Excusés : 5**

M. BOUET  
Mme HELIAS  
M. GODET  
M. MAUGER  
Mme NOCENT

**Secrétaire de séance :**

M. DEVERGNE

Séance du

**17 février 2011**

A 20 h 00 salle du conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : adoption des termes de la convention à intervenir entre la Ville de Buxerolles et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL**

**Rapporteur : Monsieur PARATTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Ville de Buxerolles a conclu une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne afin qu'il réalise et traite les dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2010.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne propose de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2013.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention relative à la réalisation des dossiers de retraite CNRACL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110222-20110217\_DV\_6-DE

**Acte certifié exécutoire**

Envoyé : 22/02/2011

Réception par le préfet : 22/02/2011

Publication : 22/02/2011



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marie PARATTE

## **CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION**

Entre le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département de la VIENNE dont le siège est situé Téléport 2, Avenue René Cassin BP 20205 86962 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL, représenté par son Président Monsieur Edouard RENAUD, agissant en vertu d'une délibération en date du 21 Décembre 2010

D'une part,

Et ..... affilié(e) au Centre de Gestion de la Vienne, numéro de SIRET....., ci-dessous appelée la collectivité représentée par son Maire (ou son Président) ..... agissant en vertu d'une délibération en date du .....

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Sur la demande de la Collectivité, le Centre de Gestion de la Vienne intervient dans les conditions définies par la présente convention, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

### **ARTICLE 2**

Le Centre de Gestion de la Vienne prendra en charge exclusivement :

#### la confection totale des dossiers suivants :

- L'affiliation (annexe 1)
- Le dossier de demande de retraite (annexe 2) :
  - Pension vieillesse « normale » et réversion
  - Pension/Départ anticipé (invalidité, carrière longue...)
- Rendez-vous téléphonique planifié : calcul de retraite, étude des droits, simulation...
- Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL (annexe 3)

#### la confection partielle des dossiers suivants :

- L'immatriculation (annexe 4)
- La demande de régularisation de services (annexe 5)
- La validation des services de non titulaire (annexe 6)
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) (annexe 7)

### **ARTICLE 3**

En cas d'annulation d'une intervention du fait de la Collectivité, les dossiers en cours de traitement seront retournés. Il sera facturé une journée de travail d'une durée de sept heures.

### **ARTICLE 4**

La Collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion de la Vienne tous les justificatifs qu'il jugera utile pour l'accomplissement de la mission.

### **ARTICLE 5**

La présente convention est applicable du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 Décembre 2013, date d'expiration de la convention conclue entre le Centre de Gestion de la Vienne et la Caisse des Dépôts et Consignations portant renouvellement du partenariat entre ces deux établissements publics.

Elle prend effet à compter de la date de son retour dans les services du Centre de Gestion de la Vienne, ce retour valant notification de la convention.

.../...

## ARTICLE 6

S'agissant d'un service facultatif, le traitement des dossiers est soumis pour 2011 à une participation financière différenciée fixée :

### par nature de dossiers :

* immatriculation de l'employeur	= 18,00 €
* affiliation	= 6,00 €
* demande de régularisation de services	= 18,00 €
* validation des services de non-titulaire	= 24,00 €
* rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	= 36,00 €
* dossier de demande de retraite :	
- pension vieillesse normale et réversion	= 36,00 €
- pension/départ anticipé :	
- invalidité	= 60,00 €
- carrière longue	= 48,00 €
* rendez-vous téléphonique planifié :	
calcul de retraite, étude des droits, simulation...	= 12 €/heure

### par prestation :

\* droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historique de carrières et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL : 12 €/heure

## ARTICLE 7

Pour la bonne exécution de cette mission, le Centre de Gestion de la Vienne perçoit une contribution financière de la collectivité, fixée par le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vienne.

Les nouveaux tarifs votés par le conseil d'administration seront adressés à la collectivité qui pourra résilier la convention par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de la délibération du conseil d'administration du centre de gestion fixant ces derniers.

Le recouvrement des contributions financières sera assuré semestriellement par le Centre de Gestion de la Vienne.

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera versé au comptable public du Centre de Gestion de la Vienne :

Trésorerie Municipale de POITIERS  
13-15 Rue de la Marne – BP 20561  
86021 POITIERS  
RIB : 30001 00639 C8600000000 49  
Banque de France POITIERS

## ARTICLE 8

Le Centre de Gestion de la Vienne, n'assurant qu'une mission d'aide et de conseil, se dégage de toute responsabilité concernant les décisions retenues par la Collectivité et de leurs suites.

## ARTICLE 9

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Poitiers.

Fait en trois exemplaires

A Chasseneuil, le.....

A....., le.....

Pour le Centre de Gestion,  
Le Président,

Pour la Collectivité,  
Le Maire (le Président)

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°6**

**Monsieur PARATTE :** indique que cette délibération permet de lisser le plan de charge des services en faisant appel au centre de gestion en tant que de besoin.



Ville de Buxerolles  
86180

Département de la Vienne

Convocation du 04/02/2011

N°20110217\_DV\_7

**Présents : 21**

Mesdames et Messieurs  
ASSERIN, BEIX, BRUN,  
CALIOT, CHARDONNEAU,  
COBERAC, DAUTREMENT,  
DEVERGNE, DUBOC, ELIE,  
FAUVELET, GARNAUD,  
LOYRE, MARCINIAK,  
MARTIN, MICHAUD,  
MORCEAU, PARATTE,  
POUZET, PUY et SULMON.

**Pouvoir : 7**

M. BARREAU à M. ELIE  
Mme DJOUDI à Mme CALIOT  
M. HECHARD à  
M. CHARDONNEAU  
M. MARTEAU à M. PUY  
Mme LACOURCELLE à  
Mme COBERAC  
Mme ROUSSILLON à  
M. MARTIN  
Mme ZOUBIR à  
Mme MICHAUD

**Excusés : 5**

M. BOUET  
Mme HELIAS  
M. GODET  
M. MAUGER  
Mme NOCENT

**Secrétaire de séance :**

M. DEVERGNE

Séance du  
**17 février 2011**

A 20 h 00 salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : demande de la SITA Centre Ouest, pour l'exploitation de son centre de tri de déchets ménagers et assimilés**

**Rapporteur :** Madame ASSERIN

La SITA est propriétaire du centre de tri des déchets de Saint Eloi créé en 1997 et est titulaire du service de ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Une réorganisation de la collecte a été opérée en 2006, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP), avec notamment :

- l'arrêt de la collecte du verre mélangé aux autres déchets recyclables
- une forte hausse des tonnages à trier compte-tenu d'une action dynamique de la CAP auprès des usagers.

SITA Centre Ouest a dû adapter l'installation aux évolutions.

Ainsi elle a tout d'abord modifié la chaîne de tri en 2006 et en 2008 par la mise en place des équipements suivants :

- un ouvre sac qui sert à déchirer automatiquement les sacs contenant les déchets recyclables,
- une presse à paquet pour les emballages en aciers,
- une modification du trommel et du diamètre des mailles,
- une 2<sup>ème</sup> cabine de tri,
- une aire de stockage couverte pour réceptionner le papier.

En outre depuis 2005 le site a été aménagé sur une surface de 6.037 m<sup>2</sup> comprenant un bâtiment de tri couvert occupant 2.400 m<sup>2</sup> et une aire de stationnement et de circulation de 3.600 m<sup>2</sup>.

En 2006 une zone de 3.620 m<sup>2</sup> a été réalisée permettant :

- le stockage à l'extérieur de matériaux triés,
- la diminution des stocks de matériaux triés à l'intérieur du bâtiment,
- la diminution d'autant du risque d'incendie associé,
- une circulation plus aisée des véhicules à l'intérieur du bâtiment,
- une réduction des risques d'accident de circulation.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Annexe à la question n°7**

**Madame MARCINIAK** précise que le dossier est passé en commission et qu'il n'y a pas de remarque particulière si ce n'est qu'il s'agit d'une régularisation très tardive.

**Conseil Municipal du 17 février 2011**  
**Questions diverses**  
**(Page n°1)**

**Madame CALIOT** demande aux élus d'être attentifs à la qualité de l'exposition du Centre de Loisirs « le P'tit Val ».

**Madame MARCINIAK** signale que 4 arbres ont été plantés dans le verger conservatoire, projet initié par le groupe d'habitant « bionat ».

Indique qu'elle a été très surprise par l'intervention de Monsieur BRUN, lors de la réunion publique sur le projet de la Charletterie, qui s'est prononcé contre toute urbanisation du secteur et qu'elle avait l'impression qu'il reniait la position de son groupe qui avait pourtant été favorable au PLH et au PADD leur position e ce projet ne leur appartenait plus alors que le Conseil municipal s'était prononcé à l'unanimité sur les orientations du PADD et sur le PLH.

**Monsieur BRUN** répond qu'il est convaincu de ce qu'il a dit, qu'il avait conscience après coup d'avoir été imprudent et qu'il aurait dû consulter la position de son groupe avant, mais rappelle qu'il ne siégeait pas au conseil municipal lors du vote.

**Monsieur PARATTE** signale qu'il a lui aussi entendu avec quelque surprise l'intervention de Monsieur BRUN, et qu'il l'a trouvée peu conforme, c'est le moins qu'il puisse dire, avec les positions du groupe d'opposition auquel il appartient.

Rappelle que l'étude sur la Charletterie s'inscrit dans les orientations du programme local de l'habitat et du projet d'aménagement et de développement durable du PLU, orientations approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

Ajoute que chacun s'exprime comme il l'entend mais invite à la cohérence dans l'expression publique.

Sur l'agenda, indique qu'il est possible de reporter le vote du budget jusqu'à fin avril, mais qu'il ne le souhaite pas, sauf si le vote des taux n'était vraiment pas possible le 24 mars du fait de la publication trop tardive des bases d'imposition et des dotations de l'Etat.

Signale que le conseil municipal devra certainement se réunir pour une séance exceptionnelle le jeudi 5 mai, pour l'attribution du marché des travaux du groupe scolaire du Planty.

**Plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 22 h 29.**